



## Demende de renseignement sur l'anationalité italienne

Par **nacmez**, le **21/10/2009** à **17:07**

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous écrire afin de bien vouloir me renseigner sur l'acquisition de la nationalité italienne ainsi de m'orienter vers le chemin que je dois suivre pour mes démarches si il auras.

Je tiens à vous informer que je suis de nationalité Algérienne âgé de 28 ans, ma grande mère paternelle est italienne de naissance, née a aviano (Italie) en 1920 de nationalité italienne et décédée en 1985 en Algérie de nationalité italienne, mon père est ne en 1940. Mes questions sont les suivantes :

Selon la loi 91 du 5 février 1992 D.P.R.572 du 12 octobre 1993 (règlement de mise en place la loi 91/93), D.P.R. 362 du 18 avril 1994 (règlement portant discipline dans les procédure de l'acquisition de la nationalité italienne ) m'ouvre le droit d' acquérir la nationalité italienne ou seulement la reconnaissance????

Es ce que la reconnaissance m'ouvre la possibilité d'acquérir la nationalité

Et pour finir es ce que la transmission de la nationalité de la femme avent 1948 me concerne elle????